



# JOURNAL OFFICIEL

DE LA  
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant le jeudi de chaque semaine

ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la CAPTEAO : voie ordinaire : .....	22.000	42.000	Adresser les demandes d'abonnement au chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan, BCEAO A 0095 0002.	La ligne décomposée en corps 8 de 62 lettres ou signes, interlignes et blancs compris ..... 2.500 francs Pour chaque annonce répétée, la ligne ..... 1.500 francs Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou perçu moins de ..... 25.000 francs pour les annonces
voie aérienne : .....	28.000	39.000		
Etranger : France et pays extérieurs communs : voie ordinaire .....	25.000	35.000	Les abonnés désireux de recevoir un reçu, sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.
voie aérienne .....	30.000	50.000		
Autres pays : voie ordinaire .....	25.000	35.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des Journaux officiels au plus tard le jeudi précédant la date de parution du J.O.	
voie aérienne .....	40.000	50.000		
Prix du numéro de l'année courante .....		1.000		
Au-delà du cinquième exemplaire .....		800		
Prix du numéro d'une année antérieure .....		1.500		
Prix du numéro légalisé .....		2.000		
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### 2014 ACTES PRESIDENTIELS

##### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 22 avril..... Décret n° 2014-225 portant intérim du ministre des Eaux et Forêts. 586
- 22 avril..... Décret n° 2014-226 portant intérim du ministre du Pétrole et de l'Energie. 586
- 22 avril..... Décret n° 2014-227 portant intérim du ministre de la Communication. 586
- 8 mai..... Décret n° 2014-248 portant délégation de pouvoir de signature des contrats pétroliers. 586
- 14 mai..... Décret n° 2014-260 portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant total de quatre-vingt-dix millions de riyals saoudiens, soit environ douze milliards de francs CFA, conclu le 11 décembre 2013, entre le Fonds saoudien de Développement (FSD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du projet de la route Bouna-Doropo-frontière Burkina-Faso. 587

#### 2014 ACTES DU GOUVERNEMENT

##### MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET

- 27 mars..... Arrêté n° 126/MPMB/DGBF/DMP portant résiliation du marché n° 2012-0-0-0807/08-38 relatif à la fourniture et à l'installation des équipements et matériel d'analyses SRD (lot 3), passé entre le Laboratoire national d'Essais de Qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA) et l'entreprise CODIPAS pour un montant de cent-cinquante-cinq millions sept-cent-soixante-quinze mille six-cent-cinquante-neuf francs CFA TTC. 587
- 28 mars..... Arrêté n° 131/MPMB/DGBF/DMP portant résiliation des marchés n° 2010-0-0-0566/08-24 et n° 2010-0-0-0567/08-24 relatifs respectivement à la fourniture, installation et mise en service des équipements de vidéo-endoscopie et la formation des utilisateurs et techniciens de maintenance au CHU de Treichville, passés entre le Centre hospitalier universitaire de Treichville et l'entreprise Service Maintenance hospitalier (SMH) pour des montants respectifs de quatre-vingt millions cinq-cent-quatre-vingt-sept mille six-cent-quarante-deux francs CFA TTC et quinze millions cent-trente-sept mille neuf-cent-huit francs CFA TTC. 588

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat de Côte d'Ivoire comme terre vacante et sans maître et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir : une demande de concession provisoire en cours d'instruction présentée par :

Mme Bernadette COBINA épouse EBA, 01 B.P. 630 Abidjan 25.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire de la section du tribunal d'Aboisso.

*Le conservateur de la Propriété foncière  
et des Hypothèques de Grand-Bassam,  
ROUDE Z. Huguette.*

### DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

### BUREAU D'AGBOVILLE

### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

au livre foncier de la circonscription de Bingerville.

Suivant réquisition n° 48 déposée le 10 octobre 2013, M. ZALO Léon Désiré, directeur du Foncier rural et du Cadastre à Abidjan, ayant capacité suffisante aux fins des présentes comme représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire en application du décret n° 59-239 du 1<sup>er</sup> décembre 1959 et autorisé suivant accord donné par lettre n° 08558/MCU/CAB/AGRI du 4 septembre 2004 du ministère de l'Agriculture, a demandé l'immatriculation au livre foncier de la circonscription de Bingerville, d'un immeuble.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat de Côte d'Ivoire comme terre vacante et sans maître et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir : une demande de concession provisoire en cours d'instruction présentée par :

M. YAPO Gbesso Marc, 09 B.P. 320 Abidjan 09.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire de la section du tribunal d'Agboville.

*Le conservateur de la Propriété foncière  
et des Hypothèques d'Agboville,  
BADOU Jeannette.*

### LETTRÉ D'ATTRIBUTION

N° 3387 SPAN/DOM

Le sous-préfet d'Anyama à M. KATCHI Djéni François.

Objet : régularisation du lot 1777 flot 198.

Monsieur, vu la lettre n° 61 en date du 30 septembre 1999 de M. KABLAN Ayamba Simplicie, B. P., j'ai l'honneur de vous informer, à titre de régularisation que le terrain n° 1777 flot 198, sis PK 18 quartier Scierie de la commune d'Anyama, initialement appartenant à M. KABLAN Ayamba Simplicie, vous a été attribué. Un délai de deux ans renouvelable est accordé pour sa mise en valeur immobilière. Passé ce délai, ledit terrain deviendra propriété d'Etat.

Faut-il le rappeler, la présente lettre d'attribution ne remplace nullement l'autorisation de construire que vous aurez à demander auprès de la mairie d'Anyama.

Veillez agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.  
Anyama, le 22 octobre 2008.

*Le sous-préfet,  
KOUAME Kouadio Noël,  
administrateur civil.*

### DECLARATION DE CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE CI-MAN-2014-Co 28 CHRONO

Renseignements relatifs à la personne morale

*Dénomination* : la société coopérative avec conseil d'administration  
Unité de Danané.

*Nom commercial* : COOP-CA-UDAN.

*Enseigne* : COOP-CA-UDAN.

*Adresse du siège* : B.P. 77 Danané.

*Adresse de l'établissement créé* : B.P. 77 Danané, siège Mahapleu.

*Forme de la société coopérative* : Société coopérative avec conseil d'administration.

*Capital social* : 11.355.000 F CFA.

*Dont numéraires* : 11.355.000 F CFA.

*N° du RSC du siège* : CI-MAN-2014 B 28.

*Durée* : 99 ans.

Renseignements relatifs à l'activité et aux établissements

La production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles des membres et sa propre production, l'approvisionnement en intrants, autres facteurs de production et fournitures diverses et la gestion de boutiques coopératives, etc.

*Date de début* : 17 août 2013.

Principal établissement

*Adresse* : B.P. 77 Danané, siège Mahapleu.

*Origine* : Création.

Renseignements relatifs aux dirigeants

*Nom et prénoms* : TIENDREBEOGO Gomdaogo Fidèle.

*Date et lieu de naissance* : 1<sup>er</sup> janvier 1973 à Djigouema/Padema.

*Adresse* : B.P. 77 Danané.

*Fonction* : président.

*Nom et prénoms* : SOUMAHORO Saman.

*Date et lieu de naissance* : en 1969 à Mahapleu.

*Adresse* : B.P. 77 Danané.

*Fonction* : Vice-président.

*Nom et prénoms* : DOSSO Mevaly.

*Date et lieu de naissance* : né en 1970 à Danané.

*Nom et prénoms* : SODORE Silamane.

*Date et lieu de naissance* : 16 juin 1959 à Roba-Tougo (Burkina-Faso).

*Nom et prénoms* : MOINKIE Doumbia.

*Date et lieu de naissance* : 6 juin 1965 à Mahapleu.

*Nom et prénoms* : BIEUH Manh.

*Date et lieu de naissance* : 1940 à Peuzigui/Danané.

*Nom et prénoms* : CONOMBO Zoudaogo.

*Date et lieu de naissance* : 20 août 1973 à Koffikro/Aboisso.